

Le Maire de la commune de PAREMPUYRE (Gironde) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.2211-1 et suivants et L.2213.1 et suivants ;

Vu la demande d'autorisation émise par l'entreprise DROUIN Déménagements pour le compte de Mr MOYON MAXIME, afin de réserver un emplacement permettant le stationnement d'un camion de déménagement DE 11 mètres en date du 10 août 2021, au 117 rue de Landegrand, il y a lieu de prendre des mesures de police temporaires.

ARRÊTÉ

ARTICLE UN :

A compter du 10 août 2021 de 8 h 00 19 h 00, le stationnement sera interdit au droit du 117 rue de Landegrand pour réserver une place de parking.

ARTICLE DEUX :

L'entreprise DROUIN Déménagements sera tenue de mettre en place la signalisation conforme à la réglementation en vigueur.

ARTICLE TROIS

Le numéro d'urgence à contacter est le 02/40/94/75/20

ARTICLE QUATRE :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de BLANQUEFORT,

Madame et Messieurs les'Agents de la Police Municipale,

Monsieur le Directeur du Pôle Territoriale Ouest de Bordeaux Métropole,

Monsieur le Directeur du SDIS 33,

Monsieur le Directeur de l'entreprise DROUIN Déménagements

Monsieur le Directeur de KEOLIS – 12 Bd Antoine Gauthier, Immeuble Porte de Bordeaux
33000 Bordeaux.

Lesquels sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Béatrice de FRANÇOIS
Maire

